

N° de la proposition	Libellé	Mot clé 1	Mot Clé 2	K	Oui pour l'essentiel	Oui, partiellement	Non
1	Développer des travaux exploratoires sur l'économie de la famille et la prise de décision au sein des ménages. Ces travaux pourront prendre la forme d'une enquête. Ils viseront à rendre compte des disparités des situations individuelles au sein des ménages et de l'impact des liens familiaux hors ménages	UC		1	-Enquête Décision dans le couple (associées à l'enquête Emploi du temps 2009) - Volet "Aidants" de Handicap-Santé - enquête Ressources des jeunes 2014		
2	Utiliser systématiquement l'échelle OCDE modifiée mais l'éclairer périodiquement par des études de sensibilité aux échelles utilisées	UC		1	Utilisation systématique ; pas de travaux recensés depuis 2007, mais au programme de travail 2014 de la Drees		
3	Poursuivre les investissements afin de progresser sur la mesure des échelles d'équivalence, de manière à faire évoluer les variantes d'échelle à retenir	UC		2		Au programme de travail 2014 de la Drees	
4	Développer des études méthodologiques permettant d'approfondir et d'affiner la définition des catégories sociales des ménages	PCS		1	La France a piloté les travaux de l'ESSnet européen visant à la définition de catégories sociales au niveau européen. Ces travaux ont été présentés à la commission Emploi, revenus et qualifications le 11 avril 2014. La proposition de nomenclature doit maintenant être adoptée au plan européen. Au niveau ménage, en revanche, pas d'avancée		
5	Catégories socioprofessionnelles : stabiliser une nomenclature type qualifié / non qualifié pour les employés, à partir des études existantes. Développer les études sur les indépendants	PCS		2		La nomenclature proposée dans le cadre de l'Essnet met en majeur le critère qualifié/non qualifié pour les ouvriers et employés. Les travaux sur les différents axes doivent être poursuivis dans le cadre des réflexions sur la refonte de la PCS.	
6	Demander le lieu et la nationalité à la naissance de l'individu et de ses parents dans les enquêtes auprès des ménages et auprès des individus. Pour permettre d'approcher l'effet des discriminations, le groupe recommande que les indicateurs désagrégés selon la dimension « immigration » le soient simultanément selon une autre des dimensions les plus significatives (catégories sociales, niveau de formation, etc.) ou que le traitement de celle-ci le soit au travers d'analyses « toutes choses égales par ailleurs ».	Immigrés		1	Deux études ont été publiées pour comparer toutes choses égales par ailleurs les inégalités de niveaux de vie des immigrés et des descendants d'immigrés : Insee-Références revenus et patrimoine des ménages 2010 et 2011 : <a href="http://www.insee.fr/fr/themes/document.asp?reg_id=0&amp;id=2910">http://www.insee.fr/fr/themes/document.asp?reg_id=0&amp;id=2910</a> et <a href="http://www.insee.fr/fr/themes/document.asp?reg_id=0&amp;id=3288">http://www.insee.fr/fr/themes/document.asp?reg_id=0&amp;id=3288</a> Ces variables sont de plus en plus intégrées dans les enquêtes. Voir par exemple Insee-Références sur les immigrés, publié en 2012, dans lequel un soin particulier a été accordé à donner des informations à situations socio-démographiques comparables		
7	Le groupe appuie le projet de mise en oeuvre régulière d'enquêtes spécifiques sur le thème du handicap afin d'analyser les inégalités associées	Handicap		1	Il y a eu l'enquête Handicap Santé 2008-2009. Ces enquêtes sont réalisées à un rythme décennal. La prochaine devrait être collectée en 2019 sous la responsabilité de la DREES.		
8	Inclure dans le système d'information sur les inégalités la présentation régulière d'analyses multicritères ou « toutes choses égales par ailleurs ». Celles-ci donneront lieu à des études régulières, et non à des indicateurs annuels qui seraient intégrés dans les listes d'indicateurs privilégiés.			1	Par exemple sur les femmes (FPS 2013) <a href="http://www.insee.fr/fr/themes/document.asp?reg_id=0&amp;ref_id=FPORSOC13b_VE2_reven">http://www.insee.fr/fr/themes/document.asp?reg_id=0&amp;ref_id=FPORSOC13b_VE2_reven</a> , les immigrés (Insee-Références revenus et patrimoine 2010) et leurs descendants (Insee-Références revenus et patrimoine 2011)		
9	Sur la définition du niveau national, tout d'abord, le groupe de travail considère que celui-ci devrait comprendre l'ensemble des territoires composant la République française, y compris par conséquent les DOM. A cet égard, le groupe demande que pour les principaux indicateurs d'inégalité le système statistique assure le plus rapidement possible une couverture élargie aux départements d'outre-mer	Local, territoires		2		Les données fiscales de revenus sont désormais exploitées annuellement à La Réunion, La Martinique. Les données DADS de salaires sont exploitées dans les 4 DOM historiques. ERFIS reste cependant réalisée en métropole uniquement	
10	Nécessité que le système statistique public puisse disposer d'une information détaillée provenant des acteurs locaux permettant de maintenir voire d'améliorer l'information nécessaire à l'analyse des inégalités	Local, territoires		2		Idem	
11	Les besoins d'analyse à des niveaux territoriaux fins et variables quant à leur définition nécessitent que l'appareil statistique public puisse disposer de moyens pour réaliser des travaux d'élaboration d'indicateurs « à la demande »	Local, territoires		1	Le Service statistique public a développé un ensemble très riche d'indicateurs communaux et en diffuse certains sur internet. Les autres sont mobilisables par les collectivités territoriales dans le cadre de partenariats avec le SSP ; Le projet de fichier exhaustif fiscal et social FILOSOFI est en cours de réalisation.		
12	Que l'information statistique sur les inégalités porte en priorité sur les indicateurs de résultat, sans négliger la publication d'indicateurs de moyens pertinents : - que la nature des indicateurs retenus (de résultat ou de moyens) soit clairement indiquée dans les explications méthodologiques accompagnant la publication de ces indicateurs ; - qu'à défaut d'indicateurs de résultat satisfaisants, des indicateurs de moyens soient publiés en précisant les limites d'interprétation de ces indicateurs.			1	La pratique est standard désormais		
13	Une expertise doit être menée afin de déterminer l'opportunité de la mise en place d'extensions régionales à l'enquête emploi en continu. Celle-ci devra analyser précisément la demande, ainsi que les sources administratives existantes dans le domaine qui permettraient d'y répondre	Local, territoires	Enq. Emploi	2		Extension aux DOM de l'enquête emploi en continu et mise en place d'une enquête annuelle à Mayotte. Mais pas de projet d'extensions régionales en tant que telles, pour des raisons de coût.	
14	Le groupe est unanime quant à l'intérêt de la mise en cohérence de manière systématique des données d'enquête sur les revenus, le patrimoine et la consommation avec les données de la comptabilité nationale. Par contre, les positions sont plus partagées quant à aller jusqu'à la mise en oeuvre de comptes détaillés par catégorie de ménages. La mise en oeuvre de comptes par catégorie de ménages est en effet une opération plus globale. Le groupe demande à ce qu'une expertise puisse être rapidement menée afin de statuer sur les conditions de faisabilité de cette opération	Cohérence avec CN		2		- La comparaison avec la comptabilité nationale est systématique dans l'élaboration des analyses sur la distribution des niveaux de vie ou du patrimoine. - La sous-estimation de certains actifs dans les enquêtes est notamment réduite dans l'enquête Patrimoine via échantillonnage dans ISF, et un questionnement dans Patrimoine par un double tranche supérieure : (450k€, [et si oui, questionnement complémentaire). - Des comptes par catégories de ménage ont été développés, y.c. au niveau international, la France jouant dans ce projet un rôle très actif.	
15	Personnes vivant en communautés, le groupe souhaite que le système statistique progresse dans la prise en compte de ces populations par le biais d'enquêtes spécifiques. En particulier, les problématiques relatives à l'emploi et au revenu devront prendre en compte la particularité du lieu de résidence dans les différentes configurations (prisons, communautés religieuses, casernes, maisons de retraite, foyers de travailleurs, centres pour sans domicile, etc)	Communautés		2		Enquête handicap-santé Institutions en 2009 de l'Insee, enquête bénéficiaires de minima sociaux réalisée par la DREES en 2012 sur un champ plus large que les seuls logements ordinaires, enquête DREES-Insee ENRJ réalisée aussi sur un champ plus large en 2014.	
16	Afin de mieux connaître la population des sans-domicile, et en particulier de mieux appréhender leurs ressources, le groupe considère comme nécessaire le renouvellement, de manière régulière (de l'ordre tous les 10 ans), d'opérations auprès de cette population, du type de celle menée en 2001. La création et surtout la mise à jour régulière d'un répertoire des services, ou tout au moins de ceux d'hébergement, de type Finess, constituerait une première étape pour un tel dispositif : ce répertoire servirait de base de sondage à une telle enquête, il permettrait également un suivi plus régulier des structures concernées, notamment par le biais des enquêtes ES de la Drees. Ce travail devrait être mené avec les administrations compétentes et en collaboration avec les associations concernées	Sans domicile		1	Réalisation de l'enquête Sans-domicile 2012		Remarque : il ne semble en revanche pas y avoir eu de travaux sur le rapprochement (évoqué aussi dans le Rapport Cnis sur le mal-logement) entre Finess et le recensement en vue de constituer Finess comme base de sondage, notamment pour les enquêtes ES et Sans-domicile, et pour améliorer la connaissance de l'hébergement institutionnel.

N° de la proposition	Libellé	Mot clé 1	Mot Clé 2	K	Oui pour l'essentiel	Oui, partiellement	Non
17	Ménages vivant dans des logements précaires, de type caravane, hôtels, ou autres : une meilleure observation s'avère nécessaire, en particulier dans le domaine des revenus. Le recensement de la population permet de disposer d'informations élémentaires. Là encore, une opération particulière pourrait être étudiée. Mais le caractère précaire de ce type de logement, d'une semaine à l'autre la situation pouvant changer, rend ce type d'opération difficile à mener. Une collaboration plus grande avec les associations est en tous les cas nécessaire pour mener une telle étude de faisabilité	Logement précaire		3			Le protocole du recensement des logements précaires mobilise déjà les associations. Il n'est pas prévu de le modifier dans les années qui viennent; Il n'est pas prévu non plus d'introduire des questions de revenus dans les bulletins du recensement ; suite au préconisations du groupe de travail Cnis sur le mal-logement, un projet de repérage des abris de fortune en articulation avec leur recensement est envisagé (Ined/Insee/Onpes), pour 2016. La dimension revenu n'est pas incluse dans le projet
18	Une articulation plus grande est à rechercher entre les différents outils permettant d'appréhender ces différentes populations, en particulier celles en hébergement d'urgence, et celles en services d'hébergement « hors urgence ». Le groupe demande à ce qu'une expertise soit menée en vue de pouvoir isoler à partir des données du recensement les centres collectifs de longue durée des autres communautés	Logement précaire		2		Un travail est actuellement en cours pour affiner notre nomenclature des établissements de long et moyen séjour mais il n'est pas prévu d'isoler les services d'hébergement d'urgence : les sources administratives dont nous disposons ne le permettant pas.	
19	Afin d'assurer une plus grande cohérence entre sources, le dispositif Silc devrait être refondu en 2008, et s'appuyer sur les données de revenus disponibles dans les déclarations fiscales. Néanmoins les sources ne sauraient être parfaitement homogènes. Le groupe considère qu'il est indispensable que des analyses régulières soient menées afin de quantifier les divergences entre ERF et Silc	Revenus sociaux fiscaux	SILC	1	Réalisé. SILC est apparié avec les sources fiscales et sociales depuis le millésime 2006 (revenus 2007). Par ailleurs, des analyses de cohérences entre les sources sont régulièrement menées en interne.		
20	Le recours à la source fiscale pour la mesure des revenus dans les enquêtes ménages doit être étendu. Une plus grande homogénéité entre les concepts de revenu et leur mesure dans les différentes enquêtes ménages pourra ainsi être obtenue. Cela prendra la forme de rapprochements individuels de données	Revenus sociaux fiscaux	Appariements	1	Désormais réalisé pour les principales enquêtes de l'Insee et de nombreuses enquêtes du SSP (Drees, SOeS). Par ailleurs, depuis 2013 est mis en œuvre une programmation triennale des appariements réalisés sur demande par le pôle, avec un recensement des besoins en N-2, et un arbitrage rendu par le Directeur DSDS ou le CSP sur les opérations ou le calendrier de réalisation à privilégier.		
21	Le groupe considère qu'il est urgent que soient diffusées des informations au niveau département et région concernant les niveaux de vie et la pauvreté. Il estime que la priorité doit être la mesure des inégalités monétaires à un niveau géographique fin. A ce titre, des travaux d'expertise et de faisabilité sur les appariements exhaustifs des déclarations fiscales avec les fichiers de prestations Caf/MSA/Cnav doivent être encouragés. En attendant que ces travaux aboutissent, les chaînes d'imputation de l'enquête revenus fiscaux pourront être adaptées aux revenus fiscaux localisées. Sous réserve d'une qualité suffisante, ils pourraient permettre de mettre à disposition des informations sur les inégalités monétaires à un niveau géographique intermédiaire. Ces travaux d'expertise devraient permettre également de préciser l'intérêt, et donc la place, d'un autre projet, celui du rapprochement avec l'EDP	Revenus sociaux fiscaux	Local, territoriaux	1	Projet de Fichier Localisé Social et Fiscal en cours. Première production prévue fin 2014/début 2015.		
22	Le groupe considère que les étudiants personnes de référence de leur ménage doivent rester exclus du champ de l'enquête revenus fiscaux. Par contre, afin d'évaluer leur niveau de vie, la source par voie d'enquête, Silc en l'occurrence, doit être privilégiée. Une expertise approfondie des transferts mesurés dans Silc et impliquant ce type de ménages devra être menée. Par ailleurs, selon les résultats de cette expertise, il pourra être envisagé la mise en place d'une enquête spécifique ciblée sur la population des jeunes, visant à évaluer plus précisément les transferts entre ménages, et donc le niveau de vie des étudiants	Etudiants		2	Etude de la DREES sur les jeunes décohabitants <a href="http://www.drees.sante.gouv.fr/quand-les-jeunes-n-habitent-pas-chez-leurs-parents-revenus.11256.html">http://www.drees.sante.gouv.fr/quand-les-jeunes-n-habitent-pas-chez-leurs-parents-revenus.11256.html</a> , enquête ENRJ DREES INSEE en 2014		
23	Une expertise doit être menée sur les revenus d'indépendants disponibles dans la source Silc, en particulier les revenus déclarés à l'administration fiscale et les revenus tirés de l'activité de l'indépendant au profit des besoins propres du ménage. Ces expertises devront être suivies et approfondies par la formation compétente du Cnis. Le groupe souhaite également que le projet d'exploitation des sources AcoSS-CCMSA mené actuellement par l'Insee aboutisse dans les meilleurs délais et conditions	Indépendants	AcoSS	3			
24	L'enquête patrimoine est une source essentielle dans la connaissance des patrimoines. Elle doit être stabilisée à une fréquence de l'ordre de 5 ans. Afin d'améliorer la connaissance des hauts patrimoines, le recours aux données fiscales relatives à l'impôt de Solidarité sur la Fortune est nécessaire. Par ailleurs, compte tenu du problème des retraites, le groupe demande à ce que les aspects d'épargne retraite soient abordés de manière détaillée	Patrimoine	ISF	1	Réalisé. L'enquête est même en cours de panélisation à une fréquence triennale. Par ailleurs, l'utilisation des données ISF pour le tirage d'échantillon dès 2010 a porté ses fruits. La précision de l'enquête sur le haut de la distribution a été améliorée.		
25	Patrimoine au décès : il est indispensable que la source administrative soit mobilisée de manière régulière, comme elle l'a été dans le passé. Il demande également que les données administratives portant sur les donations soient exploitées et donnent lieu à des études	Patrimoine	Successions	2		Réalisé partiellement avec, en 2013, la mise à disposition à l'Insee par la DGFiP d'informations agrégées sur les successions et les donations.	
26	Il est indispensable que les revenus du patrimoine soient mieux couverts dans la mesure du niveau de vie à partir des enquêtes revenus fiscaux. Les travaux d'imputation de revenus du patrimoine devront donc être pérennisés et annualisés. Ils pourront s'appuyer en particulier sur l'enquête Patrimoine et Silc. Un investissement devra être engagé en vue d'une utilisation au mieux du dispositif Silc, permettant de disposer d'informations annuelles pour certaines composantes du patrimoine. L'expertise de ce projet d'annualisation pourrait être réalisée en 2007, de manière à envisager une mise en production en 2008 sur les revenus 2006	Patrimoine		1	L'imputation des revenus financiers à partir des enquêtes Patrimoine a été pérennisée pour les dispositifs ERFs, SILC, et bientôt Filosofi. En revanche, la mise à jour annuelle des modèles d'imputation à partir de SILC n'a pas été expertisée.		
27	Une collaboration étroite avec la DGI est indispensable. La DGI dispose en effet de sources importantes dans le domaine des patrimoines, encore peu exploitées à ce jour. La perspective d'un système d'information cohérent sur les patrimoines nécessite une mise en cohérence des différentes données existantes	Patrimoine	DGI	2		Mise à disposition de l'ISF pour l'échantillonnage des enquêtes Patrimoine 2010 et 2014. Travaux en cours pour la transmission du fichier Ficoba	
28	Le groupe demande à ce que la diffusion des principaux indicateurs monétaires puisse systématiquement s'accompagner de variantes. La mise en place de ce type de variantes dès 2007 semble un objectif réaliste. Une mesure du niveau de vie prenant en compte les loyers imputés pour les ménages propriétaires de leur résidence principale constituera une variante du concept standard	Loyers imputés		1	-Travaux dans FPS 2008 <a href="http://www.insee.fr/fr/themes/document.asp?reg_id=0&amp;id=2366">http://www.insee.fr/fr/themes/document.asp?reg_id=0&amp;id=2366</a> (d'autres travaux dans les FPS suivants sur santé, santé et éducation) - Une fiche (n° 1.5) de l'Insee-Référence annuel Revenus et patrimoine des ménages fournit la variante incluant les loyers imputés		
29	Pour l'imputation des loyers aux ménages propriétaires de leur résidence principale, le groupe préconise de ne pas prendre en compte les subventions implicites dont bénéficient les locataires du parc social. Quant aux intérêts d'emprunt pour les propriétaires accédants, les positions sont plus partagées ; le groupe propose de ne pas les intégrer à la méthode de valorisation retenue pour l'enquête revenus fiscaux	Loyers imputés		1	Les niveaux de vie sont calculés sans correction de l'appartenance au parc social, ni des intérêts d'emprunts		
30	Pour l'étude des inégalités de salaire, le groupe de travail préconise de développer des analyses au niveau des salaires perçus (« revenu salarial »), sans pour autant abandonner les analyses au niveau poste de travail, en croisant taux de salaire, durée du travail et durée d'emploi	Salaires		1	Publications régulières dans la vue d'ensemble de France portrait social d'analyses du revenu salarial et de ses composantes		
31	Le groupe soutient le projet d'enrichissement du panel des DADS par un élargissement de son champ. Cela concerne dans un premier temps la fonction publique d'Etat, avec l'utilisation du fichier de paie des agents de l'Etat. L'extension du champ du panel des DADS à la fonction publique d'Etat devrait permettre, à horizon de 2007 ou 2008, de couvrir l'ensemble du champ des salariés, et ainsi fournir une mesure régulière d'indicateurs sur l'ensemble des salaires perçus. Dans un second temps, la faisabilité d'une extension de ce panel aux non-salariés devra être étudiée, à partir d'un rapprochement entre la source AcoSS-CCMSA évoquée plus haut et le panel DADS.	Salaires	DADS	1	La source dite "DADS grand format" existe depuis 2009 : elle couvre l'ensemble du champ des salariés (secteur privé, public, salaires des particuliers-employeurs).		
32	Le groupe appuie le projet de rapprochement entre les données du panel des DADS, des données de l'Unedic et celui des demandeurs d'emploi de l'ANPE, qui devrait aboutir d'ici fin 2007. Outre un historique sur 10 ans des périodes de chômage, le fichier de l'ANPE permettra de disposer dans le panel DADS des montants journaliers d'indemnisation perçus par les demandeurs d'emploi. Le groupe demande à ce que la mise en production régulière de ce recouplement de données reçoive une priorité forte. Afin d'enrichir les données DADS, il est également souhaitable que le projet d'une mise en production régulière d'un rapprochement des fichiers DADS avec l'EDP puisse également être étudié. Ceci permettra de disposer de descripteurs supplémentaires, à partir des données du recensement et de l'état civil	Salaires	DADS	1	- Le projet d'appariement DADS-Fichier hist. des demandeurs d'emploi est en cours (pilote par la Dares) - Appariement DADS-EDP : réalisé chaque année sur le champ commun afin d'enrichir le panel DADS, notamment de la variable diplômes. Ces possibilités d'enrichissement seront accrues dans le cadre du projet EDP++.		
33	La source DADS a été relativement peu utilisée pour des analyses locales de disparités de salaire. Le groupe préconise une utilisation plus grande de cette source à la fois au travers de l'approche salarié mais également au niveau local	DADS	Local, territoriaux	2		Des travaux sont en cours (Dares) sur les écarts de salaire entre hommes et femmes par zone d'emploi	

N° de la proposition	Libellé	Mot clé 1	Mot Clé 2	K	Oui pour l'essentiel	Oui, partiellement	Non
34	Les travaux d'expertise pour un recours à des appariements avec des sources administratives afin de remplacer les imputations de prestations sociales par des données existantes auprès des organismes gestionnaires devraient rapidement aboutir. S'ils s'avèrent concluants, une mise en oeuvre de ce type d'appariements pour l'enquête revenus fiscaux portant sur les revenus 2006 semble un objectif raisonnable	Appariements		1	Fait et étendu aux autres enquêtes ménages ; ce principe a été étendu aussi au projet de base exhaustive Filosofi (mais les prestations restent partiellement imputées).		
35	Il est important d'avoir une information sur les inégalités des aides relevant de dispositions locales. Ceci est particulièrement important du point de vue de l'équité entre territoires. Le groupe demande donc à l'appareil statistique d'entreprendre des études méthodologiques dans ce domaine	Local, territoires		3	Etude de la DREES sur les disparités départementales de l'AAH <a href="http://www.drees.sante.gouv.fr/fr-allocation-aux-adultes-handicapes-attribuee-dans-les-11233.html">http://www.drees.sante.gouv.fr/fr-allocation-aux-adultes-handicapes-attribuee-dans-les-11233.html</a> , enquête de la DREES en cours de préparation sur l'aide sociale des communes		
36	L'analyse des inégalités avant et après redistribution doit tenir compte des prestations et des impôts. Il sera en tous les cas important de fournir un guide de lecture dans l'utilisation de tels indicateurs. Le groupe recommande la mise en oeuvre régulière d'études globales de la redistribution. Celles-ci devront prendre en compte en particulier la TVA, en tant que composante importante du système de taxation	Fisc. Indirecte		1	Publication annuelle dans FPS d'un bilan redistributif ; analyse sur 20 ans sur un champ plus large (y compris TVA) dans Economie et statistique 2013 <a href="http://www.persee.fr/web/revues/home/prescript/article/estat_0336-1454_2013_num_459_1_10007">http://www.persee.fr/web/revues/home/prescript/article/estat_0336-1454_2013_num_459_1_10007</a>		
37	Le groupe estime que les délais de mise à disposition de l'enquête revenus fiscaux doivent être raccourcis. Un objectif de mise à disposition en fin de second trimestre de l'année n+2 des données portant sur les revenus de l'année n, et ceci dès les revenus de l'année 2006, semble un objectif raisonnable. Des investissements seront poursuivis sous l'égide de l'Onpes dans le but de mettre en place des indicateurs avancés de pauvreté monétaire. Ils pourront s'appuyer sur la recherche de modèles économétriques, à partir de variables comme les évolutions de salaires ou de revenu disponible brut des ménages au sens de la comptabilité nationale, ou sur les fichiers des Caf	Diffusion, délais		2		Les premiers résultats ERFs sont diffusés fin août début septembre de l'année N+2. Les données alimentent ensuite de nombreux rapports aux parlements (rapport de la Drees, programme qualité efficacité de la DSS, indicateurs Cnis dans FPS). Le fichier de production et de recherche est mis à disposition avant la fin de l'année n+2.	
38	Le groupe prend acte des réflexions méthodologiques en cours pour améliorer la connaissance des populations les plus pauvres au moyen des fichiers Caf. Ces améliorations visent pour l'essentiel à harmoniser les seuils de bas revenus utilisés par les Caf avec les seuils de pauvreté. Le groupe recommande que les fichiers d'autres organismes sociaux puissent être utilisés pour améliorer cette connaissance, en particulier les fichiers Cnav et MSA.	Pauvreté		1	Les fichiers Cnav, MSA, CAF sont désormais mobilisés pour les niveaux de vie (ERFS, appariements des enquêtes ménages, FILOSOFI)		
39	Au centre des débats actuels sur le pouvoir d'achat, beaucoup de questions tournent autour de l'indice des prix. Or les évolutions des revenus et des phénomènes de pauvreté y sont directement liés. Jusqu'ici les études d'indices de prix différenciés par décile de revenu ou par catégorie sociale n'ont pas montré de divergence importante avec l'indice moyen. Néanmoins le groupe juge indispensable la publication annuelle d'indices de prix différenciés afin de suivre l'évolution de ces phénomènes dans le temps	Prix		1	Les indices de prix catégoriels sont diffusés sur le site Insee.fr		
40	Le groupe souligne l'intérêt de pouvoir disposer régulièrement d'analyses sur les inégalités en termes de production domestique. A ce titre, la mise en oeuvre régulière de l'enquête Emploi du temps est primordiale. Mais il semble préférable d'étudier ces inégalités directement au travers des durées consacrées aux différentes tâches domestiques, plutôt qu'en les valorisant en équivalent monétaire de manière à les étudier au travers des niveaux de vie	Production domestique		1	Les travaux sur ce thème, fondés sur EDT 2009, ont été (Regards sur la parité 2012) ou seront bientôt diffusés (Economie et statistique) ; voir aussi Inse-Première 1423 (D. Roy)		
41	Pour les services publics individualisables, le groupe préconise une mesure des inégalités directement au travers des indicateurs d'accès à ces services, ou d'indicateurs de dépenses, sans agréger cette composante au revenu monétaire élargi. Des analyses de ces mesures dans les domaines de l'éducation et de la santé doivent être régulièrement menées. De manière symétrique, des analyses régulières de la population qui bénéficie de ces services devront être menées	Accès aux services publics		1	Des analyses régulières sur ce sujet sont publiées dans France. Portrait social ( <a href="http://www.insee.fr/fr/ffc/docs_ffc/ref/FPORSOC10D.pdf">http://www.insee.fr/fr/ffc/docs_ffc/ref/FPORSOC10D.pdf</a> , <a href="http://www.insee.fr/fr/themes/document.asp?reg_id=0&amp;id=2118">http://www.insee.fr/fr/themes/document.asp?reg_id=0&amp;id=2118</a> , <a href="http://www.insee.fr/fr/themes/document.asp?reg_id=0&amp;id=2366">http://www.insee.fr/fr/themes/document.asp?reg_id=0&amp;id=2366</a> )		
42	Dans l'approche par les conditions de vie, le groupe considère que des enquêtes du type « standard de vie » doivent être menées de manière régulière, une fréquence de l'ordre de 10 ans paraissant raisonnable. Ce type d'enquête doit permettre d'apprécier le degré de consensus autour des items dont la privation est considérée comme caractéristique de la pauvreté, en complément d'autres approches et expertises	Pauvreté CDV		3			Enquête SDV n'a pas été reconduite
43	Le groupe de travail propose que des études plus approfondies soient menées autour de la distribution des différentes privations et de leur cumul. Les analyses faites par domaine de privation devraient être complétées en regard de la distribution des revenus	Pauvreté CDV		1	Voir (entre autres, et pour une analyse en panel sur 4 ans...) <a href="http://www.insee.fr/fr/ffc/docs_ffc/ref/FPORSOC10E.pdf">http://www.insee.fr/fr/ffc/docs_ffc/ref/FPORSOC10E.pdf</a> p 35		
44	La prise en compte des aspects de territoire à un niveau fin dans les différentes approches thématiques rend la mise en place d'un système cohérent d'indicateurs difficile car très volumineux. Dans un tel contexte, le groupe préconise plutôt la mise en oeuvre d'études régulières, tous les 5-6 ans, de manière à vraiment prendre en compte les questions de quartiers dans la mesure des inégalités. Par ailleurs, l'utilisation de cartes doit faciliter la diffusion de ce type de données à un public large	Local, territoires		1	Un ensemble volumineux d'indicateurs est désormais en place (Kit SL26) Le SSP (Insee, SOeS et au-delà le CGET) diffusent des portraits de territoires et les cartes correspondantes		
45	Dans le domaine du logement, il est important de mettre en place des indicateurs d'exclusion et de difficulté d'accès au logement. La connaissance des populations exclues du logement doit pouvoir être menée à partir des données locales. Le groupe recommande une expertise des fichiers de demande de logement social. Leur analyse doit permettre de renseigner l'indicateur de non accès au logement, ainsi que sur les situations d'hébergement de ces personnes	Logement		3			
46	Le groupe considère comme prioritaire la mise en place d'un dispositif efficace d'enregistrement des demandes de logements sociaux, via un numéro unique d'enregistrement. Il devrait permettre de disposer de deux indicateurs essentiels en matière d'accès au logement : le nombre de demandeurs au niveau national, mais surtout, territoire par territoire, le délai moyen d'attente des demandeurs. Pour mieux connaître les difficultés de logement, le groupe préconise la réalisation d'une étude de faisabilité pour la mise en place d'un système centralisé permettant de connaître les statistiques localisées sur les contentieux locatifs, assignations, jugements, et interventions des forces de l'ordre. Ces informations existent actuellement mais ne sont disponibles qu'à des échelons locaux. Elles sont essentielles pour disposer d'indicateurs sur l'accès au logement	Logement		3			
47	Dans le domaine de la santé, le groupe demande à ce que soit expertisée la mise en place de trois types d'indicateurs, l'un sur les maladies selon les pathologies, le second sur les aspects financiers de la prise en charge au niveau des remboursements, le dernier sur le recours aux soins (inégalités et renoncement). Par ailleurs, en plus du dispositif existant déjà, le groupe appuie la mise en place de manière régulière d'enquêtes détaillées dans le domaine de la santé, comme dans le domaine du handicap. Ces enquêtes doivent permettre de mesurer l'état de santé dans son acception la plus large, en tant que résultante d'un état physique, mental et social	Santé		3			
48	Dans le domaine de l'éducation, les panels de l'Education Nationale constituent une des sources privilégiées. Le groupe considère qu'il est nécessaire de pouvoir disposer rapidement d'une variable CS de qualité dans cette source. Un rapprochement des données des panels de l'Education avec d'autres sources de type enquête famille permettrait de l'améliorer. Le groupe recommande également le rapprochement avec les déclarations fiscales. Cela permettrait de disposer d'informations dans le domaine des revenus, et ainsi de mieux étudier les corrélations entre inégalités monétaires et éducation. Le groupe par ailleurs prend note des efforts d'harmonisation des identifiants des étudiants selon les différentes filières. Ceci devrait permettre à terme de pouvoir suivre les étudiants sur l'ensemble de leur cursus, et ainsi de disposer de l'ensemble des trajectoires individuelles.	Education		1	A partir du panel 2007, la CS est chiffrée avec Sicoe. Les producteurs estiment qu'avec les questions posées aux familles, le codage conduit à une CS à deux chiffres de bonne qualité. La solution d'un appariement avec les sources fiscales a été très vite abandonnée. Il aurait fallu le faire sur les informations nominatives des parents (pour autant qu'elles existent systématiquement). Le rendement aurait été certainement extrêmement faible. Les familles ont donc été directement interrogées sur ces questions. A partir du panel 2007, on leur demande d'indiquer leur revenu (net de cotisations sociales et de CSG et avant impôts) sur une base mensuelle. On leur laisse la possibilité de l'indiquer sous la forme de tranches. Par ailleurs, on peut rappeler que depuis 1989, tous les panels s'appuyant sur un échantillon d'élèves entrant en 6ème (panels 1989, 1995 et 2007) sont suivis dans l'enseignement supérieur.		

N° de la proposition	Libellé	Mot clé 1	Mot Clé 2	K	Oui pour l'essentiel	Oui, partiellement	Non
49	Le groupe de travail considère que la dimension du statut juridique d'emploi doit être utilisé en tant que critère de désagrégation des indicateurs à publier sur les inégalités face à l'emploi et non comme indicateur proprement dit. Il demande également que des études plus approfondies soient menées pour affiner la distinction entre les différents contrats de travail salarié pour permettre des regroupements plus pertinents que les distinctions actuelles. Ceci le conduit à demander que les sources statistiques (enquêtes et sources administratives) soient affinées, notamment pour distinguer les CNE au sein des CDI et les contrats saisonniers comme les contrats d'usage au sein des CDD	Emploi		3			La connaissance du statut juridique détaillé dans les sources d'enquêtes et administratives reste délicate y compris dans les sources administratives. A noter cependant que dans la publication (à venir) de la Dares sur les formes particulières d'emploi, il est prévu de mentionner le pourcentage de salariés en contrats saisonnier
50	Le groupe de travail propose que la mesure de l'instabilité, fondée sur la part des heures travaillées effectuées par des salariés étant demeurés moins d'un an dans l'entreprise, soit renouvelé de manière régulière et désagrégée selon les critères disponibles dans la source DADS	Emploi		2		Plusieurs études sur l'instabilité de l'emploi ont été menées ces dernières années (- Insee Référence Emploi Salaires, 2011, p.55, Economie et Statistique n° 454, p. 43, voir aussi Courrier des statistiques n° 129). Sur l'indicateur suggéré, deux remarques : - il requiert d'avoir une vision très précise des des redressements qui sont effectués sur les heures travaillées dans la chaîne de production des DADS, avant de calculer cet indicateur ; - sur le fond, on peut s'interroger sur son interprétation : si en période de basse conjoncture, les entreprises cessent de recourir à l'intérim, ou ne recrutent pas de CDD, le ratio va s'améliorer, mais ce sera le seul fruit de l'ajustement de l'emploi (il y aura de fait moins d'instabilités...) ; si les "instables" correspondent à des temps partiels nombreux mais avec très peu d'heures travaillées à chaque fois, le ratio sera éventuellement meilleur qu'avec des temps partiels instables peu nombreux mais avec une forte quoti	
51	Le groupe de travail propose que soient retenus des types d'indicateurs de transition de pas annuel de manière principale et de pas trimestriel de manière secondaire	Emploi		1	sur les transitions annuelles sur le marché de travail, cf. document de travail DSDS F1107. Publication annuelle de taux de transition dans France, portrait social et sur insee.fr (dossier indicateurs d'inégalités+E59)		
52	le groupe de travail demande que des indicateurs de récurrence du chômage (à préciser et à hiérarchiser) soient inclus dans le système d'indicateurs d'inégalités face à l'emploi	Emploi		2		Les questions de récurrence au chômage ou sur les listes de demandeurs d'emploi sont de plus en plus souvent prises en compte dans les indicateurs étudiés ou publiés : par exemple, dans le DA annuel sur les DEFM, voir par exemple : <a href="http://travail-emploi.gouv.fr/IMG/pdf/2014-014.pdf">http://travail-emploi.gouv.fr/IMG/pdf/2014-014.pdf</a>	
53	Dans le domaine monétaire, le groupe prend acte de la mise en place du dispositif Silc. Il encourage la mise en oeuvre d'indicateurs permettant de mieux connaître les évolutions de revenu au niveau individuel. Très peu d'informations sont en effet actuellement disponibles sur le nombre de personnes connaissant une baisse ou une hausse de revenu d'une année à l'autre	SILC		3			
54	Dans le domaine de l'éducation, le groupe rappelle l'importance de pouvoir disposer d'une information de qualité sur l'origine sociale dans les panels. Il encourage donc le rapprochement avec des enquêtes du type enquête Famille, ce qui permettra d'améliorer la qualité de la variable catégorie sociale dans le panel	Education		3			
55	Le groupe appuie les dispositifs mis en place afin d'analyser l'évolution des pensions de retraite, et les droits accumulés. Ils permettront d'éclairer la délicate question des retraites dans les années qui viennent	Retraites		1	- Développement du modèle ANCETRE de la DREES pour articuler les échantillons interrégimes de retraites quadriennaux et les enquêtes annuelles. Publication annuelle de la DREES sur l'évolution des pensions : <a href="http://www.drees.sante.gouv.fr/les-retraites-et-les-retraites.1932.html">http://www.drees.sante.gouv.fr/les-retraites-et-les-retraites.1932.html</a> - Développement de la nouvelle version du modèle de micro-simulation Destinie (Insee) ; voir Economie et statistique, n° 441-442, p.101 et sq.		
56	Dans le domaine de la santé, le groupe recommande la mise à disposition de données annuelles sur les causes de décès et la catégorie sociale. Cela nécessite que des opérations de rapprochement entre l'échantillon démographique permanent et le fichier des causes de décès soient programmées régulièrement	Santé	Démo	3			Un pas annuel est trop rapproché compte tenu des évolutions constatées (et des précisions). Il serait important de disposer d'un cadre juridique réglant de manière claire les possibilités de rapprochements entre ces données, assurant notamment la compatibilité de dispositifs légaux et de procédures institutionnelles relatifs à des catégories de données différentes : causes de décès, régies par le code des collectivités territoriales - versus données « générales » utilisées à des fins statistiques ou de recherche (et régi par la loi de 1951). Cf. projet de courrier à la signature du DG.
57	Les opérations en panel permettent de disposer d'une information très riche sur les trajectoires. La qualité de ce type d'opération sera d'autant meilleure que l'attrition est réduite. Des moyens adaptés doivent donc être mis en oeuvre dans ce sens pour ce type d'opérations. Mais ils ne doivent pas pour autant faire oublier l'importance de disposer de séries longues et homogènes. Dans le domaine des trajectoires, les sources administratives offrent souvent richesse et coût relativement limité. Elles doivent donc être systématiquement explorées. Par ailleurs, sources administratives et enquêtes peuvent parfois se compléter. C'est notamment le cas lorsqu'on souhaite disposer d'informations complémentaires entre différentes périodes d'un fichier administratif. Enfin les données de panel permettent un suivi sur quelques années, pas sur une génération. Pour mieux connaître la transmission des inégalités intergénérationnelles, il est nécessaire que des questions spécifiques soient régulièrement introduites dans les enquêtes.			2		Projet d'enrichissement de l'EDP en cours	
58	Le système d'informations sur les inégalités doit être développé par une unité de production statistique centrale afin d'en assurer au mieux la cohérence.			1	mise à disposition des indicateurs d'inégalités par la division Etudes sociales, qui assure le lien avec les unités thématiques spécialisées ( <a href="http://www.insee.fr/fr/publications-et-services/default.asp?page=dossiers_web/inegalites_sociales/inegalites_sociales.htm">http://www.insee.fr/fr/publications-et-services/default.asp?page=dossiers_web/inegalites_sociales/inegalites_sociales.htm</a> ) Les fiches de la publication annuelle Insee-Références Revenus et Patrimoine, fournissent de leur côté une vue d'ensemble détaillée et mise en cohérence des inégalités de revenus et de patrimoine		
59	Le groupe de travail souhaite que l'accès aux données individuelles d'enquête ou issues de fichiers administratifs soit facilité dans le respect des libertés individuelles définies par la Cnil. Ceci s'applique en particulier aux chercheurs pour qui certaines études nécessitent de travailler directement sur les données ; c'est notamment le cas des études portant sur l'analyse des effets propres de l'espace.	Accès données		1	La loi sur les archives de 2008 ouvre des possibilités d'accès plus larges aux données individuelles (après avis du Comité du secret statistique)		
60	Le groupe de travail demande la mise en place d'une publication centrale annuelle sur les inégalités, telle que définie ci-dessus. Il souhaite qu'une première version soit établie dès 2007 en s'appuyant sur l'ensemble des éléments pouvant être mobilisés à cette date. Cette première publication serait améliorée en fonction d'un examen par les formations compétentes du Cnis.			1	- Publication annuelle dans France, portrait social et dans le dossier indicateurs d'inégalités sur insee.fr ( <a href="http://www.insee.fr/fr/publications-et-services/default.asp?page=dossiers_web/inegalites_sociales/inegalites_sociales.htm">http://www.insee.fr/fr/publications-et-services/default.asp?page=dossiers_web/inegalites_sociales/inegalites_sociales.htm</a> ) - Insee-Référence Revenus et Patrimoine		